



**ÉLECTIONS
MUNICIPALES**
5 novembre 2017



GUIDE DE L'ÉLECTEUR

VOTER À BROSSARD

Cet automne, les électeurs de Brossard auront à choisir les personnes qui formeront le prochain conseil municipal. La ville de Brossard est divisée en 10 districts électoraux, dont la carte et la description sont disponibles sur le site Internet de la Ville. Le poste de maire, de même qu'un poste de conseiller pour chacun des 10 districts, seront ouverts aux candidatures.

Dates clés – Élections municipales du 5 novembre 2017

Début de la période électorale	22 septembre
Dépôt des déclarations de candidatures	22 septembre au 6 octobre
Dépôt de la liste électorale	6 octobre
Réception par les électeurs d'un avis indiquant le nom des électeurs inscrits sur la liste électorale ainsi que les lieux, jours et heures de révision de la liste électorale	À compter du 10 octobre
Révision de la liste électorale par la commission de révision (demandes d'inscription, de radiation ou de correction)	19 et 20 octobre – 10 h à 22h 21 octobre – 10 h à 16 h
Réception par les électeurs d'une carte de rappel précisant l'endroit où ils devront voter et le nom des candidats dans leur district	À compter du 27 octobre
Jour du vote par anticipation	29 octobre – 12 h à 20 h
Jour du scrutin	5 novembre – 10 h à 20 h

L'électeur et le vote

Qui est un électeur?

Une personne physique possède la qualité d'électeur soit parce qu'elle est domiciliée à Brossard soit parce qu'elle y possède un immeuble ou y occupe une place d'affaires.

ÉLECTEUR DOMICILIÉ - FAITES VOS CHANGEMENTS D'ADRESSE !

Est un électeur et a le droit d'être inscrit sur la liste électorale, la personne qui :

- est majeure le 5 novembre 2017;
- a la citoyenneté canadienne;
- n'est ni en curatelle, ni frappée d'une incapacité de voter;
- est domiciliée à Brossard le 1^{er} septembre 2017, et, depuis au moins 6 mois au Québec.

La liste des personnes domiciliées est élaborée par le Directeur général des élections du Québec. Si vous déménagez, assurez-vous d'avoir fait vos changements d'adresse, ce qui vous évitera de devoir vous présenter à la commission de révision.

ÉLECTEUR NON DOMICILIÉ – FAITES VOTRE INSCRIPTION AVANT LE 21 OCTOBRE !

Peut s'ajouter à la liste électorale l'électeur non domicilié à Brossard qui, depuis au moins le 1^{er} septembre 2016, y est propriétaire d'un immeuble ou y occupe une place d'affaires **et** qui en fait la demande écrite. Les formulaires et les informations pertinentes sont disponibles sur le site internet de la Ville.

Quel électeur peut voter?

Pour voter, vous devez avoir la qualité d'électeur **et** être inscrit sur la liste électorale.

Vous pouvez vérifier votre inscription en consultant l'avis que vous recevrez par la poste dans la semaine du 9 octobre. Si vous n'avez rien reçu après cette période, communiquez avec Élections Brossard au 450 923-6322 ou, par courriel, à elections@brossard.ca. Des copies de la liste seront aussi disponibles pour consultation à nos bureaux et à Services Brossard à compter du 6 octobre.

N'oubliez pas que pour voter, vous devez être correctement inscrit sur la liste électorale.

Vérifiez bien! C'est votre responsabilité!





**ÉLECTIONS
MUNICIPALES**
5 novembre 2017

GUIDE DE L'ÉLECTEUR

L'électeur et le vote

Pour demander une modification à la liste électorale

Pour demander une modification à la liste électorale, vous devez vous présenter à la commission de révision avec deux pièces d'identité, selon l'horaire suivant :

Jeudi 19 octobre	10 h à 22 h	Élections Brossard 2017 2001, boulevard de Rome Brossard (Québec) J4W 3K5
Vendredi 20 octobre	10 h à 22 h	
Samedi 21 octobre	10 h à 16 h	

Votre conjoint, une personne qui cohabite avec vous ou un parent peut faire une demande à votre place. Dans ce cas, la personne doit, de plus, apporter avec elle **vos** pièces d'identité.

L'électeur non domicilié à Brossard qui remplit les conditions pour être inscrit sur la liste électorale n'a pas à se présenter à la commission de révision. Pour demander son inscription sur la liste électorale déposée, il doit s'assurer que le formulaire adéquat dûment rempli a été reçu au bureau de la présidente d'élection ou à la commission de révision au plus tard le 21 octobre à 16 h.

Où et quand aller voter

Le 5 novembre sera la journée du scrutin. Les électeurs voteront entre 10 h et 20 h à l'endroit qui sera indiqué sur la carte de rappel que chacun recevra par la poste. Le vote par anticipation se tiendra quant à lui le 29 octobre de 12 h à 20 h. Le site internet donnera également toute l'information pertinente à ce sujet.

Les candidats

Pour être candidat

Le poste de maire, de même qu'un poste de conseiller pour chacun des 10 districts municipaux, sont ouverts aux candidatures. Pour être candidat, une personne doit avoir le droit d'être inscrite sur la liste électorale de Brossard et y résider, de façon continue ou non, depuis au moins les 12 derniers mois, au 1^{er} septembre 2017.

Les formulaires sont disponibles au bureau de la présidente d'élection, de même que divers renseignements destinés aux personnes intéressées. Le site Internet fournit également d'autres informations utiles.

La liste des candidats

Au fur et à mesure de l'acceptation des candidatures, soit du 22 septembre au 6 octobre, la liste des candidats affichée sur le site Internet de la Ville sera mise à jour. La liste finale des candidats sera publiée dans un journal local le 11 octobre.

Recrutement du personnel électoral

Le bureau de la présidente d'élection est à la recherche de personnes fiables, disponibles, impartiales et possédant un bon jugement pour remplir diverses fonctions de membres du personnel électoral. Consultez le site Internet pour remplir un formulaire ou communiquez avec nous (voir ci-dessous).

Vous avez des questions ?

VILLE DE BROSSARD - BUREAU DE LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION			
Nos bureaux	Téléphone	Courriel	Télécopieur
Élections Brossard 2017 2001, boulevard de Rome Brossard (Québec) J4W 3K5	450 923-6322	elections@brossard.ca	450 923-7009

Visitez-nous : **brossard.ca/elections**

Le site Internet de la Ville constituera un lieu d'accès à l'information électorale municipale en continu où vous trouverez une multitude d'informations, des formulaires interactifs et des liens intéressants. Par exemple, à partir de son adresse ou de son code postal, l'électeur pourra y obtenir les renseignements relatifs aux lieux de votation, avec cartographie et informations personnalisées pour s'y rendre.